

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de  
Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 20 mars 2009



CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 14 MARS 2009  
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 31  
MARS 2009  
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mars deux mille neuf à dix neuf heures dans la salle des fêtes de Bussy en Othe sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Ronan LAURENS, représenté par Madame Raymonde ALLOUIS  
Monsieur Christian MORESK, représenté par Monsieur Marc FAYADAT  
Madame Gaëlle LASSUCE, représentée par Madame Paule-Hélène BORDERIEUX  
Madame Gisèle DUMONT, représentée par Monsieur Philippe HUREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-François RAVSELJ.

\*\*\*

**OBJET :** Adoption du Débat d'Orientations Budgétaires du budget principal pour l'exercice 2009. (N°8)

N°8/2009

**OBJET** : Adoption du Débat d'Orientations Budgétaires du budget principal pour l'exercice 2009.

**VU** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires,

**VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que pour les Communautés de Communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé préalablement au vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération,

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré.**



**PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'année 2009.

Pour copie conforme,  
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke at the bottom, followed by a vertical line that curves into a stylized, jagged shape at the top.